

15 rue Louis Revon
74 000 ANNECY

Tél. 04 50 51 62 09
Fax. 04 50 51 84 80

www.immoplus.com
contact@immoplus.com

LA PROTECTION DES REVENUS LOCATIFS SWISSLIFE n° 011 222 245

ASSURÉ

Nom - Prénom ou raison sociale:

Bien donné en Location (à usage exclusif d'habitation) – N° Mandat :

Adresse du bien :

Code postal : Ville :

En cas d'impayé, le contrat garanti

Montant des garanties

Garantie illimitée dans le temps, jusqu'à la remise des clefs et jusqu'à épuisement d'une somme égale à 36 mois de quittance :

- Les loyers et charges récupérables non perçus,
- Les détériorations Immobilières (vétusté déduite), commises par le locataire à l'intérieur des locaux,
- Les frais de procédure (Huissier/Avocat) et d'expulsion.

Sans franchise, mais le dépôt de garantie est toujours déduit de l'indemnité.

Extension à la **Protection Juridique** couvrant les litiges liés à l'interprétation du bail, à concurrence de **3800 €**, avec un seuil d'intervention d'un mois de Loyer et un **minimum de 380 €**.

Fonctionnement de la garantie

Quittancements impayés, Frais de procédure, Détériorations Immobilières - Pas de sous limitation par garantie

- Si une seule garantie est concernée par le sinistre, le montant de l'indemnisation pourrait atteindre le plafond de 36 mois de quittance.
- Si plusieurs garanties sont concernées par le sinistre, l'indemnité ne pourra pas excéder globalement 36 mois de quittance.

Les règlements de l'assureur sont effectués à trimestre échu, mais au cas où la remise des clefs interviendrait avant le 4^{ème} mois, le règlement serait effectué dans les 2 mois.

**Taux de prime : 2.75 % TTC applicable sur les loyers, charges et taxes émis
entièrement déductibles des revenus fonciers**

Le montant de la cotisation sera débité mensuellement sur mes comptes de gestion par l'Agence **IMMOPLUS**.

La garantie sur les nouveaux lots mis à l'assurance ne sera acquise que si le locataire n'est pas en situation d'impayé total ou partiel lors de la demande de garantie, et **seront exclus de la garantie, les impayés nés dans les 3 mois de la demande de garantie, sauf** pour les lots occupés par des locataires mis en place par l'Agence IMMOPLUS, suivant ses critères de sélection habituels.

Les garanties du présent bulletin cesseront, pour les lots dont l'Agence IMMOPLUS n'assume plus la gestion, à compter de la date d'expiration du mandat de gestion.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent document avant de souscrire. Le texte intégral du contrat, régissant mon adhésion peut être obtenu sur simple demande auprès de l'Agence.

Je ne désire pas souscrire l'assurance

Je désire souscrire l'assurance

à effet du : _____

Fait à _____, le _____

Signature de l'Assuré, précédée de la mention «Lu et Approuvé»